



F S S P X



« C'est par le fruit que l'on connaît l'arbre. » (*Matthieu, XII, 33*)

Le Carillon

Les 50 ans de la Nouvelle Messe

Les Notes du cardinal Ferdinando Antonelli

Discours historiques de Paul VI

Mgr Lefebvre et la Nouvelle Messe



Mot du Supérieur de District

M. l'abbé Daniel Couture

Dans son *Itinéraire Spirituel*, Mgr Lefebvre compare le Concile Vatican II et ses réformes à une troisième guerre mondiale qui fit encore plus de dommages que la Révolution Française « en facilitant la ruine des institutions chrétiennes et la domination de la Franc-Maçonnerie ». Or, c'est la Nouvelle Messe qui inocula le virus mortel des idées novatrices du Concile dans toutes les paroisses et communautés religieuses.

Au IX^e siècle, Charlemagne avait compris l'importance de la liturgie romaine pour l'unification de l'empire ; dans les années 1960, les réformateurs avaient bien compris aussi la puissance de la liturgie, mais en sens inverse : elle serait le moyen idéal pour la révolution dans l'Église.

Quand on compare l'esprit, le respect et l'amour de la Tradition qu'avaient les papes qui ont légiféré sur la liturgie avant Vatican II, tels un saint Pie V, un Clément VIII, un saint Pie X, avec l'esprit des auteurs de la réforme liturgique, c'est vraiment le jour et la nuit.

Dans le dossier que nous vous présentons pour les 50 ans du *Novus Ordo Missae*, le Cardinal Antonelli (+1993) qui travailla de près au côté d'Annibale Bugnini décrit cet esprit d'œcuménisme, de précipitation, de manque de théologie du *Consilium* (avec un 's') chargé de fabriquer la nouvelle liturgie. À voir leur façon de travailler, le moins qu'on puisse dire c'est que ce n'était pas vraiment professionnel.

Mgr Lefebvre citait parfois un texte de Bugnini (texte qui date de 1965, déjà !), expliquant son intention claire d'enlever de la liturgie « *ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir* » pour nos frères séparés. Voilà énoncé aussi limpide que possible le principe de la réforme liturgique ! Lisez ce texte que nous avons retrouvé, et vous verrez ! Cela pourrait aussi servir d'exemple pour le discernement des esprits, comment le diable peut se changer en ange de lumière : « *en faisant ces sacrifices* » (de la liturgie bi-millénaire), dit Bugnini, « *l'Église a été guidée par l'amour des âmes...* ». Or, on reconnaît un arbre à ses fruits, et ceux-ci sont mauvais.

On ne peut parler d'œcuménisme avec les protestants sans faire référence à l'Écriture Sainte. Ce fut le véritable Cheval de Troie de cette réforme. L'histoire du nouveau lectionnaire, très peu connue, éclaire le rôle néfaste des fameux six observateurs protestants (leur photographie est sur notre page de couverture) au côté de Bugnini.

Un extrait de la revue *Itinéraires* analyse ensuite deux discours clés de Paul VI juste à la veille de l'entrée en vigueur de la Nouvelle Messe, le 30 novembre 1969. Le Pape donne certains motifs de la réforme (il omet étrangement le motif œcuménique) pour essayer d'apaiser « *les personnes pieuses qui seront les plus troublées* », et, parmi ces motifs, « *l'obéissance au Concile* » en est le premier. C'est clair.

Il y eut tout de même des réactions. Le *Bref Examen Critique*, soumis à Paul VI par les Cardinaux Ottaviani et Bacci, dont nous donnons la lettre qui l'accompagna, n'arriva pas à freiner la locomotive conciliaire. Le Cardinal Antonelli en parle précisément dans ses notes, « en temps réel », dirait-on aujourd'hui.

Dans leur *Manifeste Épiscopal* de 1983, année qui commémora tragiquement la naissance de Luther, Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer reprennent, avec 14 ans de recul, les arguments essentiels du *Bref Examen*. Ils sont plus nécessaires que jamais.

Voilà en quelques pages les raisons de notre combat contre la nouvelle messe. En changeant la *Lex orandi*, on arrive à changer la *Lex credendi*.

Gardons la messe de toujours avec l'aide de l'Immaculée, et nous garderons la foi de toujours.

Abbe Daniel Couture



Sommaire

Éditorial

Abbé Daniel COUTURE, fsspx

p. 2

Regards sur...

Les notes du cardinal Ferdinando Antonelli sur l'histoire de la réforme liturgique de 1948 à 1970

p. 4

Modification des oraisons solennelles du Vendredi Saint

p. 8

Un texte du P. Annibale Bugnini

Un nouveau lectionnaire fabriqué de façon livresque

p. 9

Lettre à Paul VI des cardinaux Ottaviani et Bacci le 25 septembre 1969

p. 15

Les Discours historiques de Paul VI du 19 et du 29 novembre 1969

p. 16

Lectures

Manifeste Épiscopal du 21 novembre 1983

p. 21

Le Journal d'une mère

p. 23

Mgr Lefebvre et la Nouvelle Messe

p. 24

Actualités

Tocsin : « Sainte » euthanasie

p. 26

M. Paul-André DESCHESES

Renseignements

Liste des chapelles du Québec

p. 24

Bordereau d'abonnement à la revue

Éditions Nova Francia

Bref examen critique de la Nouvelle Messe

p. 28

Par les cardinaux OTTAVIANI et BACCI

Le Carillon

Centre Saint-Joseph
1395 Rue Notre-Dame
Saint-Césaire, QC, J0L 1T0
450 390 1323

Directeur de publication : Abbé Daniel Couture, fsspx

Choix des articles : Abbé Roger Guéguen et Stéphanie Perreault

Mise en page : Stéphanie Perreault

Impression : Copy Express, 920 ouest, Rue Sherbrooke, MTL

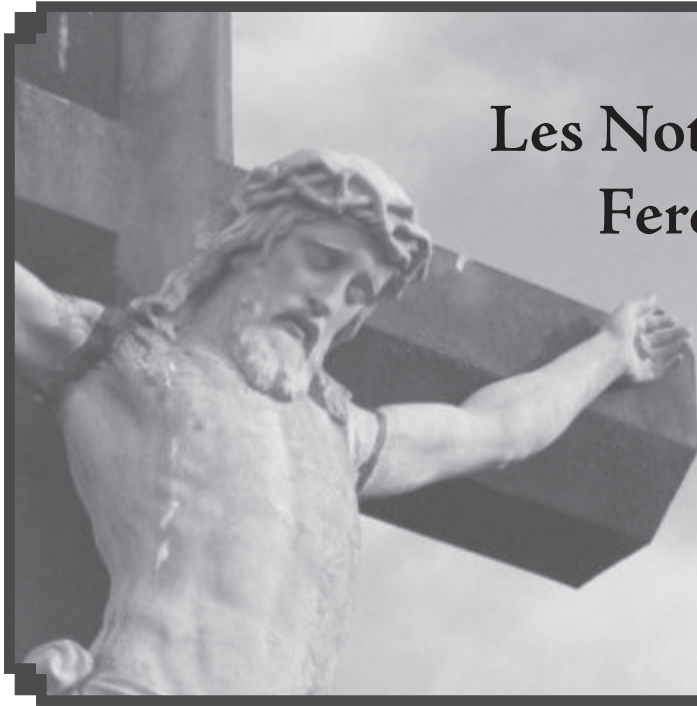
La revue se fait sous la supervision du supérieur de district, l'abbé Daniel Couture.

Les fidèles peuvent se procurer la revue *Le Carillon* sur la table de presse de leur chapelle ou sur le site www.fsspx.ca. Pour participer aux frais, n'hésitez pas à déposer votre obole dans le tronc de la procure de votre chapelle.

Offrande suggérée : 3\$. Votre contribution est appréciée.

Pour ceux qui désirent recevoir la revue par la poste, des frais de 25\$ s'appliquent pour l'année. Merci de vous inscrire auprès du Centre Saint-Joseph (bordereau d'abonnement en page 27).

Abonnement pour l'Europe : 60 euros/an



Les Notes du cardinal Ferdinando Antonelli sur l'histoire de la réforme liturgique de 1948 à 1970

Article tiré de *30 Jours*, n° 11, nov. 1998

Jusqu'à présent, l'histoire "officielle" de la "réforme liturgique", telle qu'elle a été mise en œuvre après le Concile Vatican II, se confondait avec l'œuvre monumentale de l'archevêque Annibale Bugnini — *La riforma liturgica (1948-1975)*, Roma, Ed. Liturgiche, 1980 — l'un des architectes de cette réforme, surtout dans la phase qui a suivi immédiatement le Concile. Dans cette œuvre, l'auteur faisait l'éloge de la façon dont la réforme avait été appliquée dans la période post-conciliaire. Or, la reconstitution des faits proposée par Bugnini vient d'être complétée et corrigée — en un sens critique — par un livre paru récemment, *Il Card. Ferdinando Antonelli e gli sviluppi della riforma liturgica dal 1948 al 1970*, dans lequel sont rassemblés des écrits inédits du cardinal Antonelli, un autre artisan de la réforme, jusqu'au Concile surtout.

Nous publions ci-après quelques passages inédits du cardinal Antonelli, que le père Gampietro est allé chercher dans les archives des Congrégations dans lesquelles le cardinal a travaillé et également dans son *Diario* (Journal), inédit lui aussi. Ce qui ressort de ces écrits, c'est l'enthousiasme d'Antonelli pour le renouveau de la liturgie tel qu'il a été souhaité par l'encyclique *Mediator Dei* de Pie XII en 1947. Les remarques douloureuses d'Antonelli viennent plus tard, quand est formé un *Consilium ad exsequendam Constitutionem de Sacra Liturgia* (créé au début de 1964, il achève ses travaux en 1970), dont Antonelli est simple

membre tandis que Bugnini en est le secrétaire. C'est à partir de là que les notes d'Antonelli deviennent douloureuses et que le ton se fait très nettement critique. « Les annotations du père Antonelli », a dit Evenou dans sa présentation du volume, « révèlent des appréhensions, des préoccupations qui ne s'atténueront pas. » On voit apparaître aussi les incompréhensions avec Bugnini, et les réserves concernant l'attitude du pape Paul VI ne manquent pas non plus. Il faut rappeler, par ailleurs, que si Paul VI se fie totalement à Bugnini dans un premier temps, il l'éloigne de Rome en janvier 1976 en le "promouvant" pro-nonce apostolique en Iran et qu'il crée Antonelli cardinal en 1973. Bugnini meurt à 70 ans en 1982, Antonelli à 97 ans en 1993.

Gianni Cardinale

« Je ne suis pas enthousiaste de ces travaux... Il y a un esprit de critique et d'intolérance à l'égard du Saint-Siège qui ne peut conduire à de bons résultats »

Antonelli n'est pas enthousiaste dès le début du *Consilium*. Dans son *Diario*, à la date du 3 mars 1964, il parle d'un entretien avec le cardinal Larraona qui lui montre une lettre du cardinal secrétaire d'État « par laquelle l'application de la Constitution liturgique est demandée au *Consilium*. Or, jusqu'à preuve du contraire, la Congrégation est l'organe du gouvernement : si l'on crée un autre organe de gouvernement, il se créera une



grande confusion » (*ibidem*, p. 227, note 12). Il l'est encore moins de la façon dont procèdent les travaux. Il suffit de lire les passages suivants.

On trouve dans les *Note sulle Adunanze del "Consilium"* (Notes sur les réunions du "Consilium") 1964 n. 1 ces remarques : « Je ne suis pas enthousiaste des travaux. Les changements survenus dans la Commission ne me plaisent pas : un regroupement de personnes, fort incompétentes, qui vont encore plus loin dans le sens de la nouveauté. Discussions très hâtives. Discussions fondées sur des impressions : votes chaotiques. Ce qui me déplaît le plus, c'est que les *mémoires* d'exposition et les questions qui s'y rapportent sont toujours sur une ligne avancée et souvent sous une forme séduisante. Direction faible. Le fait que la question de l'article 36 § 4 soit toujours ouverte est désagréable. Mgr J. Wagner était inquiet. Il me déplaît que des questions, qui ne sont peut-être pas graves en elles-mêmes, mais qui sont lourdes de conséquences, soient discutées et résolues par un organe qui fonctionne de cette façon. La Commission ou le *Consilium* est composé de 42 membres : hier soir nous étions 13, même pas un tiers » (*ibidem*, pp. 228-229).

On lit encore dans les *Notes, 1964 n. 1* : « 1. *L'Instructio* est encore à l'état brut dans son contenu comme dans sa forme. 2. Les articles ont été lus en grande partie par P. Braga, à la place de Bugnini qui n'est pas trop bien. Mais il les a lus trop rapidement et il a, lui, une façon sèche et moins sympathique de donner des explications. 3. Tout ce qui est avancé passe ici, parce que c'est le climat du *Consilium*. 4. On est ensuite très pressé d'aller de l'avant et on ne prend pas le temps de réfléchir. 5. Il ne faut pas oublier, en dernier lieu, que le texte a été distribué et qu'on en a fait immédiatement l'examen, sans avoir le temps de réfléchir. 6. Je me demande, en dernier lieu [*sic*], si les modifications du n. 51 sur l'*Ordo Missæ*, au moins certaines d'entre elles, paraîtront opportunes quand il faudra revenir dessus au moment où la totalité de l'*Ordo Missæ* sera revue. Question importante. Il ne faudrait pas se presser ainsi. Mais les esprits sont excités et veulent aller de l'avant » (*ibidem*, p. 229).

On lit dans le *Diario* en date du 20 juin 1964 : « Si l'on regarde ces trois derniers jours, on doit reconnaître d'abord qu'on a travaillé à fond, que beaucoup de choses ont été faites. D'autre part : 1. l'esprit, trop innovateur, me déplaît ; 2. la façon de discuter trop expéditive, tumultueuse parfois, me déplaît ; il me déplaît que le Président [cardinal Lercaro, *ndr*] n'ait pas demandé à chacun des membres de donner son avis. Pour conclure, il y a encore beaucoup de choses impor-

tantes à faire, je ne sais pas si cette fois sera la bonne » (*ibidem*, p. 230). Dans le *Diario* toujours, en date du 30 avril 1965, on lit : « Aujourd'hui, à midi et demi, la session du *Consilium* s'est close. Il s'est agi d'une session constructive. Mais l'esprit ne me plaît pas. Il y a un esprit de critique et d'intolérance à l'égard du Saint-Siège qui ne peut conduire à de bons résultats. Et puis, une étude toute rationnelle de la liturgie et aucun souci de la vraie piété. Je crains qu'un jour on ne doive dire de toute cette réforme ce qui a été dit de la réforme des hymnes au temps d'Urbain VIII : *accepit latinitas recessit pietas* [*ndr* : le latin est entré et la piété est sortie] ; et ici *accepit liturgia recessit devotio* [*ndr* : la liturgie est entrée et la piété est sortie]. J'aimerais me tromper » (*ibidem*, p. 234).

« ... parlant de la voie que prenait la mise en œuvre de la réforme liturgique, Paul VI s'est déclaré peiné. Pourtant... »

L'attitude de Paul VI à l'égard de la réforme n'a pas convaincu non plus Antonelli, On lit dans le *Diario* (19 avril 1967) : « Il est certain, ensuite, que Paul VI suivait attentivement les travaux de ce *Consilium*. Je me rappelle, à ce propos, que dans une réunion du dit *Consilium*, plus précisément celle du 19 avril 1967, Paul VI est intervenu personnellement. Et ce qui m'a frappé, c'est que parlant de la voie que prenait la mise en œuvre de la réforme liturgique, Paul VI s'est déclaré peiné parce qu'on faisait des expériences capricieuses dans la liturgie et, plus encore, désolé par certaines tendances vers une désacralisation de la liturgie. Pourtant, il a réassuré le *Consilium* de sa confiance. Et le Pape ne voit pas que tous les ennuis viennent de l'orientation que le *Consilium* a donnée à cette réforme » (*ibidem*, pp. 237-238).

« Le système du vote est pire. D'habitude on procède par vote à main levée, mais personne ne compte qui lève ou ne lève pas la main, et personne ne dit que tant de participants approuvent et que tant n'approuvent pas. Une vraie honte. »

Les plaintes d'Antonelli sur la façon dont se poursuivent les travaux du *Consilium* continuent. On lit dans un manuscrit ajouté au *Diario* (23 avril 1967) : « 1. On ne peut nier que les travaux accomplis sont colossaux. 2. Il n'y a pas pourtant d'organisation qui appelle à la réflexion. On avance, on avance, l'essentiel c'est de sortir quelque chose. Les schémas se multiplient sans qu'on n'arrive jamais à une forme véritablement pensée. 3. Le système des discussions est exécration : a) les Pères sont environ 50 et même s'ils ne viennent pas toujours tous, ils sont toujours plus de

trente. Ils sont peu nombreux à avoir une quelconque compétence spécifique. Il est, en soi, difficile de faire fonctionner une discussion avec un si grand nombre de membres ; b) les schémas arrivent souvent juste avant la discussion. Parfois, et dans des cas très graves comme celui des nouvelles anaphores, un schéma a été distribué le soir précédent pour qu'on pût en discuter le lendemain ; c) le cardinal Lercaro n'est pas l'homme qu'il faut pour diriger une discussion. Le P. Bugnini n'a qu'un souci : avancer et finir. 4. Le système du vote est pire. D'habitude on procède par vote à main levée, mais personne ne compte qui lève ou ne lève pas la main, et personne ne dit que tant de participants approuvent et que tant n'approuvent pas. Une vraie honte. En second lieu, on n'a jamais pu savoir, et la question a été posée à maintes reprises, quel type de majorité était requis, celle des deux tiers ou la majorité absolue. Le vote par bulletin se fait habituellement à la demande de différents Pères. Les bulletins sont ensuite dépouillés par les gens de la Secrétairerie. 5. Autre remarque grave : il n'existe pas de procès verbal des réunions, on n'en a du moins jamais parlé et certainement on n'en a jamais lu » (*ibidem*, p. 238).

On lit dans le *Diario* en date du 1^{er} novembre 1967 : « 1. confusion. Personne n'a plus le sens sacré et obligatoire de la loi liturgique. Les changements continuels, imprécis et parfois les moins logiques, et le système condamnable, selon moi, des expériences, ont renversé les digues et tout le monde s'érige plus ou moins en arbitre ; 2. la fatigue se fait sentir. On est fati-

gué des réformes continues et tout le monde désire arriver à quelque chose de stable ; 3. les conservateurs reprennent haleine. Le Synode des évêques n'a pas été un succès pour le *Consilium* ; 4. le travail de désacralisation, qu'on appelle maintenant de sécularisation, se poursuit dans les études à plus grande échelle ; 5. on voit ainsi que la question liturgique, alors qu'elle a eu une grande influence dans l'évolution rapide des mentalités, s'insère pourtant, à son tour, dans une problématique beaucoup plus vaste et, dans le fond, doctrinale ; **6. aussi la grande crise est-elle celle de la doctrine traditionnelle et du magistère** » (*ibidem*, pp. 242-243).

« **Beaucoup de ceux qui ont influé sur la réforme n'ont aucun amour, aucune vénération pour ce qui nous a été transmis** »

On lit dans les *Notes* : « Avant-hier, 23 juillet 1968, en parlant avec Mgr Giovanni Benelli, Substitut à la Secrétairerie d'État, j'ai manifesté mes inquiétudes au sujet de la réforme liturgique qui devient toujours plus chaotique et aberrante. Je notais en particulier : 1. la loi liturgique, qui était quelque chose de sacré jusqu'au Concile, pour beaucoup de gens n'existe plus. Chacun s'estime autorisé à faire ce qu'il veut et beaucoup de jeunes gens agissent ainsi ; 2. la messe, surtout, est un point douloureux. On est en train de diffuser les Messes dans les maisons, en petits groupes, en liaison avec des réfections communes : le dîner ; 3. commence maintenant l'action de désagrégation autour de la confes-



Le Concile Vatican II, ouvert le 11 octobre 1962 par le pape Jean XXIII, se termine le 8 décembre 1965 sous le pontificat de Paul VI.



sion ; 4. je faisais remarquer que, dans la recherche des responsabilités de cet état de choses, il fallait, pour une partie de celles-ci, établir un lien avec le système des expériences. Le Pape a accordé au *Consilium* la faculté de permettre des expériences. Faculté dont le *Consilium* use très largement. Une expérience réalisée dans un seul ou dans un petit nombre de lieux fermés (un monastère, une paroisse fonctionnelle) et pour un temps très limité, c'est acceptable et c'est utile ; mais cette expérience, concédée largement, sans limites étroites de temps, c'est la voie ouverte à l'anarchie ; 5. dans le *Consilium*, il y a peu d'évêques qui aient une préparation liturgique spécifique, très peu qui soient de véritables théologiens. **Ce dont souffre le plus vivement tout le Consilium, c'est du manque de théologiens. On dirait qu'ils ont tous été exclus. Et c'est là un aspect dangereux. En théologie, chaque mot, chaque geste traduit une idée théologique.** Étant donné qu'en ce moment toute la théologie est en discussion, les théories qui ont cours parmi les théologiens avancés butent sur la forme et sur le rite : avec cette conséquence très grave que si la discussion théologique reste au niveau élevé des hommes de culture, lorsqu'elle descend au niveau de la formule et du rite, elle commence à se diffuser dans le peuple. Je pourrais illustrer ce point de vue avec différents éléments de *l'Instructio de cultu mysterii eucharistici* de l'année dernière » (*ibidem*, pp. 257-258).

On lit toujours dans ces *Notes* : « Ce qui est triste pourtant, [...] 1. c'est une donnée de fond, une attitude mentale, une position préétablie, à savoir que beaucoup de ceux qui ont influé sur la réforme, [...] et d'autres, n'ont aucun amour, aucune vénération pour ce qui nous a été transmis. Ils n'ont, au départ, aucune estime pour tout ce qui existe actuellement. Un esprit négatif, injuste et nuisible. Hélas, le pape Paul VI lui-même est un peu de ce côté. Ils ont peut-être les meilleures intentions, mais avec cet esprit, ils sont poussés à démolir plus qu'à restaurer » (*ibidem*, p. 258).

« Nous sommes dans le règne de la confusion. Et j'en suis désolé, parce que les conséquences seront tristes »

À un certain moment, Antonelli reconstitue dans son *Diario* un moment délicat de la réforme liturgique. Quand le cardinal Alfredo Ottaviani critique le nouvel *Ordo Missæ* et l'instruction annexe, la nouvelle filtre dans la presse, provoquant la panique au Vatican. Dans le *Diario*, on lit en date du 31 octobre 1969 : « La question de *l'Ordo Missæ* est intéressante. Les faits : il y a quelques jours, le père Stickler, Salésien, m'a dit que le cardinal Ottaviani avait préparé une critique doctri-

nale de *l'Ordo Missæ* et de *l'Instructio* annexe. Puis la nouvelle a paru dans les journaux. Mgr Laboa m'a dit que le Pape avait écrit une lettre de deux pages au Cardinal Seper [préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi] pour qu'il examinât la question. Le Cardinal Seper en avait parlé, alarmé, au Cardinal Gut [préfet de la Congrégation pour le Culte Divin] ; celui-ci, très inquiet, en avait parlé au P. Bugnini » (*ibidem*, p. 259). « Hier matin, Mgr Laboa m'a dit plus. Il m'a dit que le Cardinal Villot [Secrétaire d'État] avait demandé par écrit, quelque jours auparavant, au P. Bugnini que l'on suspendît tout en ce qui concerne *l'Ordo Missæ*. Cette lettre, Mgr Laboa l'a vue. Puis, dis-je, la publication à l'improviste de *l'Instructio*, qui était composée depuis un certain temps, pour enrayer dès sa naissance la campagne de la presse. Ce soir, ensuite, 31 octobre, le communiqué de la CEI [ndr : *Conférence Épiscopale d'Italie*] annonçant que la version italienne sera prête pour le 30 novembre et qu'elle entrera en vigueur en Italie : chose dont la CEI avait déjà dit - qu'elle n'était pas possible » (*ibidem*, p. 259). « Nous sommes dans le règne de la confusion. Et je suis désolé parce que les conséquences seront tristes » (*ibidem*, p. 259).

« J'ai l'impression qu'on a fait beaucoup de concessions, en matière de sacrements surtout, à l'esprit protestant »

Commentant la nomination (1969) de Bugnini au poste de secrétaire de la Congrégation du Culte Divin, Antonelli précise ses critiques à l'égard du prélat. On lit dans les *Notes* : « Le P. Annibale Bugnini, lazariste, a été nommé Secrétaire de la nouvelle Congrégation pour le Culte Divin. J'aurais beaucoup à dire sur cet homme. Je dois ajouter qu'il a toujours été soutenu par Paul VI. Je ne voudrais pas me tromper, mais la lacune la plus notable chez le P. Bugnini, c'est le manque de formation et de sensibilité théologiques. Manque et lacune graves, parce que, dans la liturgie, chaque mot ou chaque geste traduit une idée qui est une idée théologique. J'ai l'impression qu'on a fait beaucoup de concessions, en matière de sacrements surtout, à l'esprit protestant. Non pas que le P. Bugnini ait inventé personnellement ces conceptions, absolument pas, il n'a rien inventé, il s'est servi de beaucoup de gens et, je ne sais pourquoi, il a introduit dans ce travail des gens habiles mais de tendance théologique progressiste. Et, ou il ne s'est pas aperçu, ou il n'a pas résisté, comme on ne pouvait pas résister à certaines tendances » (*ibidem*, p. 264).

Modifications aux oraisons solennelles du Vendredi Saint

*Un texte du
P. Annibale Bugnini*



Dans l'*Osservatore Romano* du 19 mars 1965, le R. P. Bugnini, secrétaire du Conseil pour l'application de la Constitution sur la liturgie et sous-secrétaire de la Congrégation des Rites pour la liturgie, présente ainsi les modifications qui ont été apportées à certaines des oraisons solennelles du Vendredi Saint.

Dans le climat œcuménique du deuxième Concile du Vatican, on a fait remarquer de divers côtés que certaines expressions des *Orationes sollemnes* du Vendredi Saint sonnent assez mal aux oreilles d'aujourd'hui. C'est pourquoi on a demandé avec insistance s'il n'était pas possible au moins d'atténuer certaines phrases.

Il est toujours dur de devoir toucher à des textes vénérables qui pendant des siècles ont alimenté la piété chrétienne avec tant d'efficacité, et ont encore aujourd'hui le parfum spirituel des temps héroïques de l'Église primitive. Et surtout, il n'est pas facile de retoucher des chefs-d'œuvre littéraires dont la forme et l'expression peuvent difficilement être surpassées. On a malgré tout considéré qu'il était nécessaire d'affronter ce travail, afin que la prière de l'Église ne soit un motif de malaise spirituel pour personne.

Les retouches se sont limitées à ce qui était indispensable. (...)

Les spécialistes ont pensé à mettre en lumière les sources bibliques et liturgiques dont découlent ou s'inspirent les nouveaux textes, lesquels ont été ciselés par les groupes d'étude du *Consilium*. Disons aussi que bien souvent le travail s'est effectué « avec crainte et tremblement » lorsqu'il s'agissait de sacrifier des expressions et des concepts si chers et auxquels on était familiarisé depuis toujours. Comment par exemple ne pas regretter le *ad sanctam matrem Ecclesiam catholicam atque apostolicam revocare dignetur* de la septième oraison ? Là encore, **en faisant ces sacrifices pénibles, l'Église a été guidée par l'amour des âmes et le désir de tout faire pour faciliter à nos frères séparés le chemin de l'union, en écartant toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir** ; dans la confiance que la prière commune hâtera le jour où toute « la famille de Dieu », réunie « dans l'intégrité de la foi et sous le signe de la charité » pourra chanter d'une seule voix (*una voce*) et d'un seul cœur l'*Alleluia* pascal de la résurrection et de la vie.

A. Bugnini

Source :

La Documentation Catholique, 4 avril, 1965, n° 1445, col. 603-604 (passage en gras souligné par nous)



Un nouveau lectionnaire fabriqué de façon livresque

Alain de Beaugrain

Note d'histoire liturgique

Au sein du *Consilium* (la commission post-conciliaire de réforme liturgique), la réforme du lectionnaire du missel fut traitée par le *caetus a studiis* XI (le 11^e groupe de travail). Fallait-il enrichir le lectionnaire existant ou en créer un nouveau ? La première solution semblait la plus probable, d'autant que les exigences œcuméniques allaient en ce sens : cet *ordo lectionum* était proche de celui utilisé par nombre de communautés luthériennes et anglicanes. Le rapporteur, dom Vagaggini, parvint pourtant à convaincre les membres du *Consilium* de faire une refonte totale. C'était audacieux, vu l'ancienneté de ce lectionnaire : non seulement Durand de Mende (1230-1296), mais aussi saint Aelred de Rielvaux (1110-1167) se réfèrent aux mêmes évangiles que le missel de 1962, et cet ordonnancement ne datait pas de la veille. Quant aux épîtres, saint Jérôme avait compilé un *Liber comitis* qui, transmis par le Capitulaire de Wurzburg (vers 700), a formé pendant 15 siècles la base des péripocopes (*ie.*, passages) non-évangéliques du missel romain.

En dépit de cette tradition multiséculaire, on refit tout *ex novo*. Si on avait voulu enrichir le lectionnaire dans la ligne de la tradition d'Occident, on se serait référé aux vieux systèmes de péripocopes complémentaires anciennement en usage à certains lieux ¹ ou on serait parti des lectures des samedis de Quatre-Temps ². Il faut

dire qu'on avait déjà aboli *de facto* les Quatre-Temps en les rendant facultatifs. Plus encore, le *Consilium* laissa de côté tous les systèmes de lectures que le P. Fontaine, secrétaire du *caetus* XI, avait répertoriés à travers les siècles en Occident et en Orient. C'était refuser radicalement la croissance organique, exigée par Vatican II, comme si le lectionnaire était une pièce isolée, qu'on pourrait changer sans conséquences pour le reste du missel : calendrier, ordinaire, etc.

On entend souvent dire que le nouveau lectionnaire est beaucoup plus abondant, mais est-il plus nourrissant ? Un seul exemple : Mgr Journel, expert au *caetus* XI, a expliqué la difficulté qu'avait posée au *Consilium* l'usage de passages des livres de la Sagesse pour les fêtes mariales : « L'interprétation mariale des textes sapientiaux [...] est surtout difficile du point de vue œcuménique. Elle choque profondément les protestants, qui jugent blasphématoire l'attribution à une créature de ce qui a été dit de la Sagesse de Dieu » ³. Faut-il que le missel romain soit en fonction de ce qui ne choque pas les hérétiques ? De fait, l'avis de diverses confessions protestantes fut amplement sollicité. L'après-midi du 8 octobre 1966, les observateurs non catholiques invités au *Consilium* furent priés à une réunion mixte avec les consultants du *caetus* XI ⁴. Ils étaient à peine arrivés au *Consilium* : c'était leur 3^e jour de présence. Le sujet était visiblement d'une grande importance pour qu'on leur demandât leurs avis alors qu'ils n'étaient pas

encore acclimatés⁵. De fait, la recreation *ex nihilo* du lectionnaire est due en bonne partie à leurs souhaits. Ils avaient expliqué que l'ancien lectionnaire n'était pas aussi répandu chez les anglicans et protestants qu'on le pensait et qu'un cycle pluriannuel existait déjà chez certains. Le 10 octobre, en session plénière, le chanoine Jasper, homologue anglican de Mgr Bugnini, lut au nom des cinq observateurs une déclaration exprimant le désir de parvenir à un nouveau lectionnaire acceptable pour tous et proposa d'introduire celui-ci *ad experimentum*⁶. « Ce temps d'expérimentation - écrit Mgr Bugnini à l'observateur luthérien Künneth le 29 mai 1968 - pourrait permettre aux Églises luthériennes qui le désireraient d'étudier notre projet et de déterminer de quelle manière notre travail pourrait être la base d'un lectionnaire commun. »⁷ C'est effectivement ce qui se passa.

À partir de 1966, en effet, les observateurs avaient servi de relais entre leurs confessions respectives et le *Consilium*⁸. L'épiscopalien Massey Shepherd fut très actif à ce sujet⁹. Le chef des deux observateurs luthériens, F.-W. Künneth, organisa plusieurs

échanges avec les commissions liturgiques de sa confession, aussi en pleine réforme. Les efforts furent également transversaux : en mai 1969, Künneth et d'autres luthériens tinrent des discussions à Taizé à ce sujet¹⁰. Enfin, comme le Conseil œcuménique des Églises se veut le parlement mondial des religions chrétiennes, son département Foi et Constitution organisa une session commune avec sept représentants du *Consilium* et des délégués de plusieurs communautés protestantes¹¹. Le COE voulait coordonner les efforts pour élargir les consultations à toutes les confessions de tradition occidentale. Le rapport de cette réunion soulignait ceci : « La coopération entre l'Église catholique romaine et le COE dans le domaine du culte et de la liturgie devrait être élargie » et insistait sur « la nécessité d'efforts conjoints à la fois sur des questions à long terme [...] et sur des questions d'intérêt immédiat telles que la production de modèles de cérémonies œcuméniques, de lectionnaires, etc. »¹². Ces efforts en tous sens furent assez largement couronnés de succès, comme le montre J.- M. Tillard, o.p.¹³.



Les observateurs accueillis par le cardinal Lercaro (avec la calotte), président du Consilium ; à droite, le P. Bugnini.

La liturgie : un trésor reçu de nos pères dans la foi

La liturgie n'est évidemment pas un matériau que chaque génération pourrait manipuler et remodeler à sa fantaisie : c'est un donné reçu de la Tradition dans lequel on entre pour être soi-même formé par l'Église et modelé par l'Esprit-Saint. Il n'est pas envisageable de « reconstruire » le lectionnaire du missel traditionnel, trésor spirituel reçu de nos pères dans la foi : « La messe n'est pas une collection de rites assemblés par les hasards de l'histoire ou les caprices de l'évolution liturgique ». ¹⁴

Prédominance des choix individualistes

Passons maintenant à quelques options du lectionnaire du missel de Paul VI qui ne peuvent que troubler celui qui a l'habitude de la liturgie traditionnelle (qu'il s'agisse, d'ailleurs, de la liturgie de l'Église romaine ou de celle d'une autre Église d'origine apostolique).

Dans la liturgie romaine traditionnelle, la messe que doit célébrer le prêtre est, dans la très grande majorité des cas, fixée par l'Église : le célébrant se coule dans ce choix ecclésial et s'y conforme. C'est seulement les jours de semaine où il n'y a ni messe du Temporal, ni fête d'un saint et qui ne sont pas un samedi (car la liturgie impose alors la messe de la sainte Vierge) que le prêtre peut à son gré reprendre la messe du dimanche ou célébrer une messe votive : soit à peine une fois tous les dix jours. Même alors, le prêtre ne peut à sa fantaisie « composer le menu » de sa messe, en prenant là une antienne, là une oraison, là une lecture : l'Église lui fournit ses messes votives.

Le chrétien attaché au missel traditionnel ressent donc un étonnement considérable en découvrant la part très importante de subjectivité et de choix personnel qui caractérise le missel de Paul VI, et notamment son lectionnaire.

Citons, par exemple, ce que dit à ce propos le *missel de semaine* : « Aux Solennités et Fêtes, on prend

le texte intégral de la messe (oraisons, lectures et antiennes). Aux Mémoires obligatoires, on prend obligatoirement l'oraison ou les trois oraisons proposées, ainsi que l'une ou l'autre des lectures qui ferait explicitement mention du saint. Quant aux autres textes, on peut prendre soit ceux qui sont indiqués pour le saint, soit ceux de la messe du jour correspondant au Propre du Temps. Aux Mémoires facultatives, on peut omettre totalement la Mémoire, en dire l'oraison, en prendre certains textes ou les adopter tous. (...) Quand les lectures ne sont pas obligatoires, on pourra prendre la première lecture et le psaume au Propre des Saints, tout en assurant la lecture continue de l'Évangile telle que la propose le Propre du Temps. » ¹⁵

Cette prédominance des choix personnels, quasi individualistes, ne peut que troubler celui qui est habitué à la liturgie venue des Pères, rite public réglé par l'Église elle-même. Cette subjectivité lui paraît contraire à la grande tradition liturgique, où le célé-



brant (comme les fidèles, d'ailleurs) s'efface devant l'action surnaturelle du Christ.

Les trois lectures du dimanche

Le lectionnaire du missel de Paul VI a voulu, conformément à la demande du concile Vatican II, proposer « une lecture de la sainte Écriture plus abondante, plus variée et mieux adaptée » (*Sacrosanctum Concilium* 35). Il a ainsi opté pour trois lectures le dimanche.

L'avantage des trois lectures est évidemment une plus grande présence de la sainte Écriture. Faut-il pour autant s'arrêter à cette réalité d'ordre purement mathématique ? La question à se poser n'est-elle pas plutôt : l'option des trois lectures est-elle un bon choix, compte tenu du contexte liturgique où elles s'insèrent, et du public auquel elles s'adressent ?

La liturgie ne peut remplacer la catéchèse biblique

Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord se souvenir que la liturgie ne peut, à elle seule, suppléer les carences de l'éducation chrétienne ; qu'elle n'a pas vocation à devenir un cours d'Écriture Sainte de subs-

possible ni sain de suppléer, par impuissance et à titre de pis-aller, une catéchèse défailante en « chargeant la barque » de la liturgie.

Une telle visée, en effet, implique de faire supporter à la liturgie un fardeau qui l'écrase. Comme le remarque avec pertinence le liturgiste belge Dom Bernard Botte, il faut se mettre en garde contre la tentation de composer et de réaliser des liturgies « qui puissent être comprises par l'homme de la rue sans aucune préparation. On ne fait pas une liturgie chrétienne pour un peuple qui ne connaît rien de l'Ancien Testament et pas grand-chose du Nouveau. Sans un renouveau de la catéchèse et de la prédication, une réforme liturgique est vouée à l'échec ». ¹⁶



Réunion plénière du Consilium en 1966 avec la table des observateurs au fond à gauche. Ils étaient bien intégrés dans la salle des débats.

titution. Il est probable que c'est dans l'espoir de faire connaître malgré tout l'Écriture sainte à des fidèles de plus en plus ignorants que bon nombre d'évêques ont voté l'article 51 de la Constitution sur la Liturgie demandant que « dans un nombre d'années déterminé, on lise au peuple la partie la plus importante des saintes Écritures ».

Cependant la liturgie n'est pas à proprement parler un cours d'initiation biblique, et ne doit pas le devenir : elle présuppose au contraire cette initiation. Si cette dernière est défectueuse, cela appartient à la question de la catéchèse, sur laquelle, tout au moins concernant la Belgique, la France et le Canada depuis un demi-siècle, il y aurait fort à dire et à écrire. Mais il n'est ni

« Trop de lectures tue la lecture »

Il convient ensuite de considérer la capacité d'écoute, de compréhension et d'assimilation des fidèles. Sont-ils facilement en mesure (surtout s'ils ont une faible formation chrétienne) de mettre en ordre dans leur esprit trois lectures successives, souvent disparates ? L'homélie suffira-t-elle pour tirer profit de cette abondance ? Ce choix de trois lectures n'est-il pas, comme on dit aujourd'hui, le prototype de la « fausse bonne idée » ? C'est en tout cas ce qu'ont estimé, à partir d'une première expérience, des spécialistes dont l'engagement en faveur de la nouvelle liturgie ne peut pas être mis en doute.



« On est en droit de se demander si un rituel trop chargé n'occulte pas en partie ce qu'il devrait révéler. Par exemple, la série biblique : Ancien Testament, psaume, Épître, Évangile, qui devrait manifester l'épaisseur historique de la Révélation à la fois dans son unité et dans sa variété, constitue-t-elle en fait une nourriture digeste ? Si ces lectures ne sont déjà familières à l'assemblée, elles produisent comme un flot de phrases qui s'écoulent, sans que l'épée à deux tranchants de la Parole de Dieu vienne questionner la moëlle et les os. »¹⁷

« Tout en se félicitant globalement de la richesse des lectionnaires élaborés depuis Vatican II, on se demande, non sans raison, si les fidèles en retirent le fruit escompté. Ne vaudrait-il pas mieux prendre le temps de bien lire et de comprendre un seul texte, au lieu de multiplier des lectures faites rapidement et qui n'ont pas toujours entre elles (loin de là) de liens particuliers évidents ? »¹⁸

« Le mieux est souvent l'ennemi du bien », affirme justement le dicton. On a voulu faire mieux que le lectionnaire traditionnel : n'a-t-on finalement pas fait moins bien ? Ne faut-il pas admettre avec saint Paul (1 *Cor.*, III, 1-2) que les chrétiens (dont nous-mêmes) sont encore souvent des petits enfants dans le Christ, à qui il vaut mieux donner du lait à boire qu'une nourriture solide qu'ils peuvent difficilement assimiler dans le contexte ? Il est au moins légitime de s'interroger sur ce point.

Le cycle pluriannuel

Le lectionnaire du missel de Paul VI a opté pour un cycle pluriannuel (de trois ans ou de deux ans, selon les cas). Ici encore, il est clair que, pour cette seule raison, ce lectionnaire contient plus de textes bibliques que le lectionnaire du missel traditionnel. Mais une nouvelle fois, il faut examiner si ce choix est réellement le plus opportun.

Ce choix d'un cycle pluriannuel est encore une rupture avec la tradition liturgique unanime des Églises d'origine apostolique, qui toutes s'inscrivent dans un cycle annuel.

Le cycle annuel, norme profondément naturelle

Parce qu'il correspond à la nature humaine, le cycle annuel semble de loin le plus pédagogique. La répétition annuelle y devient un atout considérable, comme le remarque un liturgiste pourtant très en pointe.

« Nous vivons à une époque caractérisée, à maints égards, par un désir frénétique du changement qui correspond en définitive à une fuite en avant, à une peur panique de la mort inéluctable, à cet étourdissement que Pascal nommait distraction. Dans la liturgie chrétienne célébrée en vérité, la répétition, bien loin d'être un réflexe réactionnaire, a partie liée avec l'espérance : elle est le résultat d'une certitude qui vient d'ailleurs et pousse en avant. Par contre, la volonté de tout changer toujours, de chercher en toutes occasions l'inédit, secrète inévitablement l'ennui ou produit des glissements successifs qui aboutissent à dénaturer la liturgie. (...) Il me semble opportun d'attirer l'attention sur l'effet bénéfique d'une certaine permanence dans les rites et les paroles. Un chamboulement excessif du rituel empêche d'acquérir un rythme intérieur, d'assimiler en profondeur les richesses de la prière liturgique. Tout passe, tout coule, si l'on ne dispose plus de repères. Le retour à intervalles réguliers de formules connues ou de gestes familiers favorise la liberté spirituelle, tandis que l'esprit et le cœur s'emballent et s'épuisent lorsqu'ils sont toujours invités à une gymnastique dont les mouvements changent à chaque exercice. » (Jean-Yves Quéllec)¹⁹

Une véritable « usine à gaz »

La réforme liturgique, avec notamment la création du nouveau lectionnaire, a été réalisée par des professeurs de liturgie et des fonctionnaires ecclésiastiques, et ceci de façon purement conceptuelle.

Dans notre cas précis, il ne s'agit pas de l'évolution partielle d'un lectionnaire existant, mais purement et simplement d'une création *ex nihilo*. Et, comme souvent lors d'un processus bureaucratique, le résultat est une fantasmagorie et ahurissante « usine à gaz » (selon l'expression consacrée).

La coexistence ordinaire de trois cycles spécifiquement distincts : un cycle trisannuel pour les dimanches, un cycle bisannuel pour une partie du Temporal de semaine, un cycle annuel pour le reste de la liturgie, s'ajoutant à la division antérieure et traditionnelle entre Temporal et Sanctoral, représente au départ « l'idée géniale » d'un liturgiste en chambre, et à l'arrivée le cauchemar de tous les utilisateurs.

Le résultat le plus évident est la vogue (très compréhensible, car finalement nécessaire) des « missels jetables » du type *Nouveau missel des dimanches*, *Magnificat* ou *Prions en Église* : à la place des communautés dépassées par la complexité de la mise en œuvre, une équipe de « liturgistes commerciaux » impose ses choix au jour le jour.

Faire confiance aux rites liturgiques transmis

Le lectionnaire du missel traditionnel s'enracine dans une très longue tradition. Sa structure essentielle surgit des entrailles de l'Église, à la sortie de l'ère des persécutions sanglantes. Composé par les grands contemplatifs et mystagogues que furent les Pères de l'Église, il nous permet un accès *proprement liturgique* aux textes essentiels de l'Écriture Sainte.

Le nouveau lectionnaire par contre est commun à plusieurs confessions dans son usage parce qu'il l'est dans sa conception. N'est-il pas le fruit d'une « foi œcuménique » que l'on tente de fonder sur un plus petit dénominateur commun fait de silences théologiques ? Couronnement du tout, Paul VI a approuvé le nouveau lectionnaire du missel sans même l'avoir vraiment examiné : « Nous ne pouvons pas, dans le laps de temps très court qui nous est donné, analyser de façon précise et complète ce lectionnaire nouveau et augmenté ». ²⁰

Références :

- 1 - Cf. quelques exemples in K. Gamber, *La réforme liturgique en question*, Ed. Ste-Madeleine 1992, pp. 59-63.
- 2 - Cf. les propos du chanoine Rose, expert au *cætus* XI, dans son *interview* au *Courrier de Rome*, juin 2004.
- 3 - *Le Culte de la Vierge Marie dans l'année liturgique*, Paroisse et Liturgie 87, pp. 13-14.
- 4 - A. Bugnini, *La Riforma liturgica*, Edizioni Liturgiche-Centro Liturgico Vincenziano, Rome, éd. 1997, pp. 207-208.
- 5 - Ch. Mahrenholz, président de la conférence liturgique luthérienne d'Allemagne, avait déjà été invité de façon isolée à une réunion du *cætus* XI à Klosterneuburg en juin 1966, quatre mois avant l'arrivée officielle des observateurs (lettre du 30.05.1966 d'A. Bugnini à A. Appel. Archives de la Fédération luthérienne mondiale, WO VII.3, Genève).
- 6 - A. Bugnini, op. cit., pp. 207-208.
- 7 - Archives de la FLM, WO II.5, Genève.
- 8 - R. A. Boisclair, *Proclaiming Salvation : The Hermeneutics of Six Contemporary Christian Lectionaries*. Thèse, Temple University, Philadelphie 1996.
- 9 - Témoignage personnel du P. Tom Stransky, ancien consultant du Secrétariat pour la promotion de l'unité des chrétiens, fourni le 4 octobre 2003.
- 10 - Lettre du 25.03.1969 de F.-W. Künneth à Ch. Mahrenholz, Archives de la FLM, GS III.4.K, Genève.
- 11 - Session à Genève du 28 avril au 1^{er} mai 1968, cf. *Notitiae* 1968, p. 206.
- 12 - Archives du Conseil œcuménique des Églises, FO/68:20, Genève – notre traduction.
- 13 - *In Liturgia, opera divina e umana*, Edizioni Liturgiche-Centro Liturgico Vincenziano, Rome, 1982, pp. 215-240.
- 14 - Comme le rappelait le Directoire pour la pastorale de la messe à l'usage des diocèses de France (Bonne Presse – Fleurus) publié en 1956 par l'épiscopat français, p. 25.
- 15 - Desclée, 2006, p. 1542.
- 16 - *Le mouvement liturgique – Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 84.
- 17 - Joseph Gélineau, *Demain la liturgie*, Cerf, 1976, pp. 151-152.
- 18 - « Liminaire », *Communautés et liturgies* 1, janvier-février 1977, p. 1.
- 19 - « Questions de rythme », *Communautés et liturgies* 3, juin 1981, pp. 199-200.

20 - Lettre d'approbation du lectionnaire au cardinal Gut, 24.06.1969, citée in A. Bugnini, op. cit., p. 417 – notre traduction.

SUGGESTIONS DE LIVRES SUR LA RÉFORME LITURGIQUE

ÉDITIONS NOVA FRANCIA

- ♦ *La Messe de Luther*, Mgr LEFEBVRE

ÉDITIONS CLOVIS-DIFFUSION - <http://www.clovis-diffusion.com/>

- ♦ *La raison de notre combat, la Messe catholique*
- ♦ *Explication de la Messe*, Dom GUÉRANGER

AFS - <http://afs.viabloga.com/>

- ♦ *La Messe de Paul VI*
- ♦ *Aide-Mémoire sur la Nouvelle Messe*, Arnaud DE LASSUS

Retraites au Canada 2019

1. Au Centre Saint-Joseph

- 1395 Rue Notre-Dame, Saint-Césaire, QC, JOL 1T0

Veillez contacter M. l'abbé Pfluger à l'adresse courriel suivante → retreats.canada@gmail.com

	Femmes	Hommes
Français	du 22 au 27 juillet	du 29 juillet au 3 août du 16 au 21 décembre
Anglais	du 4 au 9 février	du 18 au 23 février

2. À Winnipeg (MB) → l.gerspacher@fsspx.email

	Femmes	Hommes
Anglais	du 16 au 21 juin du 15 au 20 septembre	du 26 au 31 mai

3. À New Hamburg (ON) → d.sherry@fsspx.email

	Femmes	Hommes
Anglais	du 28 juillet au 2 août	du 4 au 9 août

Un formulaire d'inscription est disponible sur le site fsspx.ca



Lettre à Paul VI des cardinaux Ottaviani et Bacci

Le 25 septembre 1969

Tiré du *Bref examen critique de la Nouvelle Messe*

Très Saint Père,

Après avoir examiné et fait examiner le nouvel *Ordo missæ* préparé par les experts du « Comité pour l'application de la Constitution sur la liturgie », après avoir longuement réfléchi et prié, nous sentons le devoir, devant Dieu et devant Votre Sainteté, d'exprimer les considérations suivantes :

1. Comme le prouve suffisamment l'examen critique ci-joint, si bref soit-il, œuvre d'un groupe choisi de théologiens, de liturgistes et de pasteurs d'âmes, le nouvel *Ordo missæ*, si l'on considère les éléments nouveaux, susceptibles d'appréciations fort diverses, qui y paraissent sous-entendus ou impliqués, s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe, telle qu'elle a été formulée à la XXII^{ème} session du Concile de Trente, lequel, en fixant définitivement les « canons » du rite, éleva une barrière infranchissable contre toute hérésie qui pourrait porter atteinte à l'intégrité du Mystère.

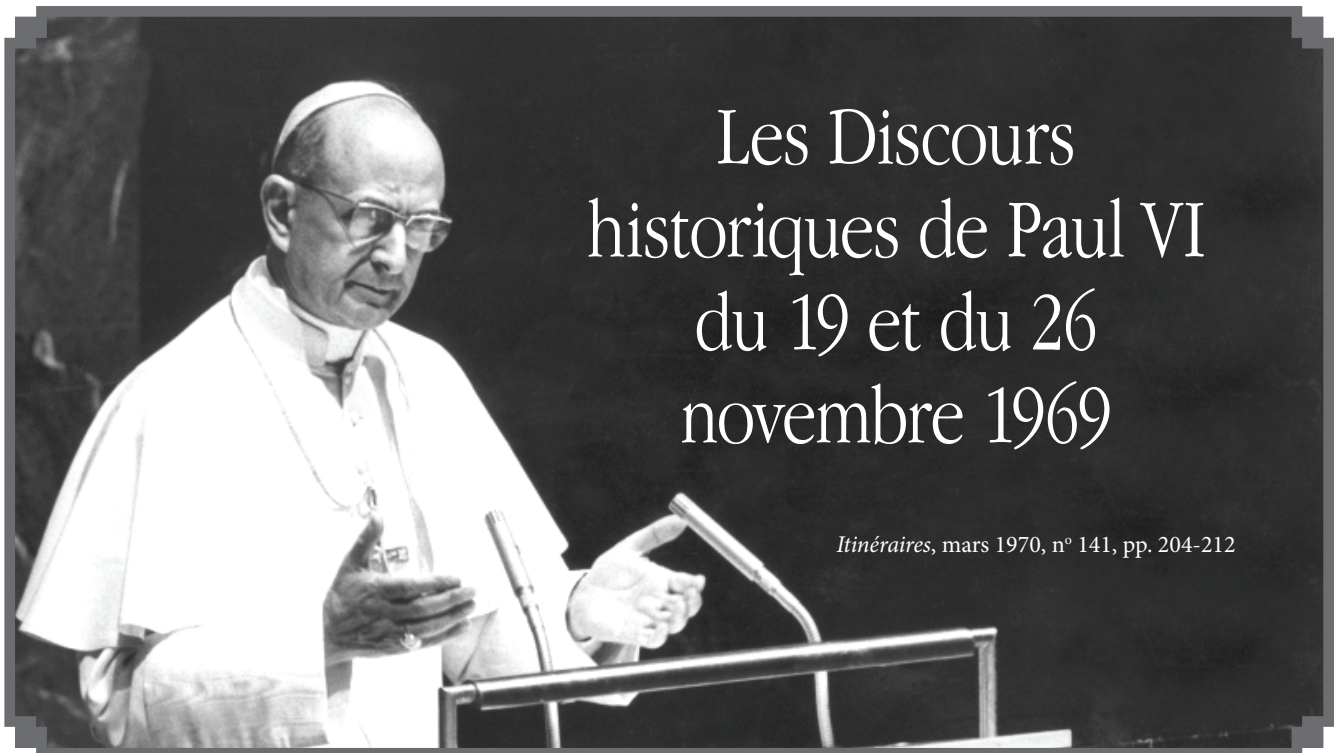
2. Les raisons pastorales avancées pour justifier une si grave rupture, même si elles avaient le droit de subsister en face de raisons doctrinales, ne semblent pas suffisantes. Tant de nouveautés apparaissent dans le nouvel *Ordo missæ*, et en revanche tant de choses éternelles s'y trouvent reléguées à une place mineure ou à une autre place – si même elles y trouvent encore une place – que pourrait se trouver renforcé et changé en certitude le doute, qui malheureusement s'insinue dans de nombreux milieux, selon lequel des vérités toujours crues par le peuple chrétien pourraient changer ou être passées sous silence sans qu'il y ait infidélité au dépôt

sacré de la doctrine auquel la foi catholique est liée pour l'éternité. Les récentes réformes ont suffisamment démontré que de nouveaux changements dans la liturgie ne pourront pas se faire sans conduire au désarroi le plus total des fidèles qui déjà manifestent qu'ils leur sont insupportables et diminuent incontestablement leur foi. Dans la meilleure part du clergé, cela se marque par une crise de conscience torturante dont nous avons des témoignages innombrables et quotidiens.

3. Nous sommes assurés que ces considérations, directement inspirées de ce que nous entendons par la voix vibrante des pasteurs et du troupeau, devront trouver un écho dans le cœur paternel de Votre Sainteté, toujours si profondément soucieux des besoins spirituels des fils de l'Église. Toujours les sujets, pour le bien desquels est faite la loi, ont eu le droit et, plus que le droit, le devoir, si la loi se révèle tout au contraire nocive, de demander au législateur, avec une confiance filiale, son abrogation.

C'est pourquoi, nous supplions instamment Votre Sainteté de ne pas vouloir que – dans un moment où la pureté de la foi et l'unité de l'Église souffrent de si cruelles lacérations et des périls toujours plus grands, qui trouvent chaque jour un écho affligé dans les paroles du Père commun – nous soit enlevée la possibilité de continuer à recourir à l'intègre et fécond missel romain de saint Pie V, si hautement loué par Votre Sainteté et si profondément vénéré et aimé du monde catholique tout entier.

*Cardinal Ottaviani,
Préfet de la Congrégation
pour la doctrine de la foi
Cardinal Bacci*



1. Les “quatre plus un” motifs de l'autodémolition de la Messe

Paul VI s'est donc décidé à parler de la nouvelle messe façonnée sur ses ordres. Il en a parlé en deux occasions, principalement. Où et quand ? – Non point dans quelque grand document doctrinal, dans quelque solennel consistoire cardinalice, non : au cours de ces allocutions qu'il prononce, le mercredi, devant une assemblée disparate de pèlerins, de touristes et de curieux. La première allocution est du 19 novembre, la seconde du 26.

Nombreux sont ceux qui ont été surpris de cette réserve : Qu'un événement tel que l'introduction d'une NOUVELLE MESSE (événement si extraordinaire que le Pape l'a désigné comme « *une nouvelle époque de la vie de l'Église* »), qu'un tel événement ait été expliqué aux fidèles après sept mois d'attente et d'une manière aussi discrète qu'elle pouvait paraître évasive, cela pose plusieurs questions...

En effet, la Constitution MISSALE ROMANUM qui promulgue l'ordonnance de cette messe réformée est datée du 3 avril 1969 (c'était la date du Jeudi-Saint !). De ce mois d'avril à celui de novembre, que s'est-il passé ? – Autant qu'on sache, les imprimeurs ont imprimé, les traducteurs ont traduit, on nous assure qu'ici et là les catéchistes du nouveau rite ont catéchisé.

Cependant le Pape se taisait. Il attendait. – Mais quoi donc ?

Les fidèles, eux aussi, attendaient. – Nous parlons des fervents, des dociles, de ceux qu'on a, depuis 1965, ballottés, proménés, les yeux bandés, à travers un labyrinthe de déclarations contradictoires, d'expérimentations, de contraintes ambiguës et graduelles, comme on ferait aux apprentis inconscients d'une initiation.

Ils attendaient que le Souverain Pontife leur donnât les raisons ou, du moins, les motifs de l'abandon d'un rite multiséculaire dont on leur chantait les louanges au moment même où on le démolissait ! Car si l'institution de toute loi exige une raison, la substitution d'une loi nouvelle à une autre exige, elle, deux et trois raisons. Il faut, en effet, convaincre la communauté :

- a) Que la loi précédente était devenue mauvaise ou inutile ;
- b) Que la loi substituée ne sera pas exposée aux mêmes défauts, dans un délai plus ou moins long ;
- c) Que les bienfaits escomptés de cette nouvelle loi sont tels qu'ils compensent largement et certainement les inconvénients inséparables de toute mutation de coutume.

Alors, comme des milliers de fidèles, nous attendions cette double, cette triple justification.



Nous l'attendions, mais, en même temps, nous la redoutions. Quelles bonnes raisons pourrait-on, en effet, donner d'une réforme qui, elle, apparaissait si évidemment mauvaise ?

La justification en clair de ce bouleversement ne risquait-elle pas d'apparaître pire que le bouleversement lui-même ? N'allait-elle pas révéler, d'une manière cette fois incontestable, des arrière-pensées dont le seul soupçon nous épouvantait ?

Dans la meilleure des hypothèses, il était certain que le Pouvoir Souverain allait s'exposer à une CONTESTATION. En effet, une coutume établie subsiste par elle-même : *sua mole stat*. Ses défauts, si elle en a, sont fondus dans la masse des qualités qui l'ont fait longtemps survivre : on n'y pense plus ; on les accepte ou, doucement, on les corrige. L'innovation, au contraire, doit prouver son droit à l'existence ; pour être, elle doit vaincre ; et, pour vaincre, elle doit détruire. Or, on ne détruit pas sans faire crier.

Ce que nous avons redouté est, hélas, arrivé. Le Pape a parlé. Il a fait connaître ses raisons, ses justifications, ses excuses. Il a cru même devoir ajouter des consolations. – Eh bien ! nous le dirons aussi bas que possible et comme ne parlant qu'à nous-même : ses consolations nous ont fait plus de mal que ses blessures...

Paul VI entend donner QUATRE bons motifs à sa RÉFORME :

1° Elle est un acte de fidélité aux « volontés » du Vatican II.

2° Elle veut ranimer les sclérosés et réveiller les endormis.

3° Au lieu d'un « diaphragme opaque », la messe sera désormais « un cristal transparent », pour « l'enfance, la jeunesse, le monde du travail et celui des affaires ». (... des affaires !).

4° La réforme, enfin, veut être « une gymnastique résolue de sociologie chrétienne ».

Et le motif « ŒCUMÉNIQUE » ? La métamorphose des rites de la messe accomplie de manière à les rendre acceptables aux protestants qui, jusque-là, les abominaient ? – Si étrange que cela paraisse, Paul VI n'a soufflé mot de ce motif. Ce motif a, pourtant, c'est notoire, le plus frappé protestants et catholiques, qui l'ont unanimement reconnu à chaque page de l'*Ordo*.

Nous ferons quelques observations sur ce singulier silence, mais nous devons auparavant examiner dans le détail les motifs avoués. Nous les rapporterons, un par un, et nous dirons chaque fois, avec une respec-

tueuse franchise, notre sentiment à leur égard, comme nous y sommes implicitement invités. – Nos citations seront faites sur le texte italien paru dans l'*Osservatore Romano* (O.R.) du 20 et du 27 novembre, traduit par nous-même : la référence désignera la colonne.

2. Les « volontés » du Concile ou ses ambiguïtés ?

« Il sera bon que nous nous rendions compte des motifs pour lesquels a été introduite cette grave mutation : *l'obéissance au Concile* (...). Ce premier motif n'est pas simplement canonique, c'est-à-dire relatif à un précepte extérieur (...); c'est la volonté de Christ et le souffle de l'Esprit Saint, qui appellent l'Église à cette mutation. Nous devons y reconnaître LE MOMENT PROPHÉTIQUE qui PASSE dans le corps mystique du Christ, qu'est exactement l'Église, et qui la SECOUE, la RÉVEILLE, et l'oblige à mettre à neuf l'ART mystérieux de sa prière... » (O.R. : 27 nov., col. 1)

Nous rendons nos lecteurs attentifs à trois termes de ce passage : le « moment prophétique » (à rapprocher des célèbres « signes des temps ») ; ensuite, l'Église « secouée et réveillée » ; enfin, l'« art » (ou : la technique) de la prière. Chacun de ces mots est lourd de sens : un sens *double* et *triple*, que certains alchimistes extraieront après avoir imposé leur vocabulaire *hermétique* au Pape...

Mais nous ne voulons retenir aujourd'hui, de cette première justification, que l'invocation du Concile. C'est le Concile, dit Paul VI, qui a voulu cette énorme « mutation » des rites de la Messe, et il renvoie au § 50 du décret conciliaire sur la liturgie :

« §50. *Révision de l'ordinaire de la messe : Le rituel de la messe sera révisé de telle sorte que se manifestent plus clairement le rôle propre ainsi que la connexion mutuelle de chacune de ses parties, et que soit facilitée la participation pieuse et active des fidèles. Aussi, en gardant fidèlement la substance des rites, on les simplifiera, on omettra ce qui, au cours des âges, a été redoublé ou a été ajouté sans grande utilité ; on rétablira, selon l'ancienne norme des saints Pères, certaines choses qui ont disparu sous les atteintes du temps, dans la mesure où cela apparaîtra opportun ou nécessaire »¹.*

Nous lisons, nous relisons ce paragraphe qui recommande, en effet, en termes vagues et généraux, une certaine révision de l'ordonnance de la Messe. Mais, les yeux dans les yeux, nous demandons aux 2 000 et quelque évêques qui ont voté ce paragraphe : Est-il vrai



qu'à l'heure du vote, en 1962, vous avez voulu :

a) Que l'Offertoire fût supprimé ?

b) Que trois nouveaux canons fussent ajoutés au canon romain *du III^e siècle* (reçu sans doute des disciples de saint Pierre, peut-être de Pierre lui-même, et récité, depuis, sans le moindre changement) ?

c) Que les textes de l'ordinaire de la Messe devinssent tels que nous les lisons aujourd'hui : inexpressifs, ou plats, ou polyvalents ? Tels, enfin, qu'ils paraissent, *désormais* et *subitement*, agréables à des hommes qui ne croient ni à la transsubstantiation, ni à l'oblation sacrificielle, ni à un sacerdoce ?

Répondez, Messieurs, devant ce Dieu qui ne perd pas la mémoire et qui, s'il le fallait, réveillerait la vôtre au Dernier Jour !

Non ! Non ! Le Concile n'a pas voulu cela, et quand certains d'entre vous veulent faire croire le contraire, ils sont forcés d'inventer ce qu'ils appellent la « dynamique » de Vatican II, la « logique » de Vatican II. N'est-ce pas, Mgr Suenens ?

Qu'il y ait eu, dans une multitude de ces textes, votés à la sauvette par des prélats dont les trois quarts ne comprenaient pas le latin (*dixit* Congar), qu'il y ait eu CETTE logique, CE *dynamisme*, dont on a tiré, depuis le *Te Deum* final, toutes les subversions que nous voyons, c'est indubitable.

Mais on peut imaginer UNE AUTRE logique, UN AUTRE dynamisme dont on aurait pu tirer *tout le contraire*.

C'est tellement vrai qu'on a dû créer une « Commission d'interprétation des décrets du Concile Vatican II » : institution qui était assurément imaginable, mais dont, en fait, les attributions, si elles étaient normalement exercées, aboutiraient à une révision du Concile, *radicale et perpétuelle* : sorte d'académie chargée, comme celle du *Quai Conti*, de tenir sans cesse à jour un dictionnaire et, en même temps, collègue d'haruspices, investis du pouvoir de lire dans les entrailles des textes conciliaires.

Nous allons donner un exemple des labeurs de cette assemblée, un exemple qui vient tout droit à notre objet : la Messe.

L'un des schémas soumis au Concile concernait « les sources de la Révélation ». Sujet capital entre tous. Il devait faire l'objet d'une Constitution *dogmatique* ! Rédigé par la « commission préparatoire », au cours des deux ans qui précédèrent le Concile, approuvé par

la « Commission centrale » et par le Pape (Jean XXIII), il n'avait plus qu'à être soumis à l'Assemblée qui devait normalement l'adopter sans histoire. On se souvient du conflit profond que la discussion scandaleuse de ce schéma provoqua entre les Pères : y avait-il *deux* sources de la Révélation (Écriture et Tradition) ou *une* seule (Écriture) ?

Afin de ne pas créer une division irréparable qui, disait-on, eût mis en danger la poursuite de cet étrange concile, Jean XXIII-le-débonnaire ordonna le « renvoi à la Commission ». (C'est dans l'euphorie de cet ajournement que la Constitution sur la Liturgie passa comme lettre à la poste...)

Nous voici au vif de l'affaire : au terme des diverses manipulations opérées dans les commissions, sous-commissions et officines adjointes, le texte revint à l'Assemblée, enrichi d'une petite phrase introduite par une main « experte ». La voici :

« L'Église a de tout temps vénéré l'Écriture comme (*velut*) le Corps du Seigneur Lui-même, puisqu'elle ne cesse de tirer le *pain de vie* aussi bien de la Parole de Dieu que du Corps du Christ ».

De nombreux Pères protestèrent aussitôt contre un parallélisme dont l'inspiration protestante était manifeste ou l'on majorait la Bible ou l'on minimisait l'Eucharistie, en les associant étroitement au moyen de ce « *velut* ». Vaines protestations : cette fois, comme tant d'autres fois, la Commission fut plus forte que le Concile. La seule... concession que firent les « experts » fut de remplacer « velut » par « sicut et » !!!

L'équivoque subsistait, c'était évident, et l'entêtement des experts révélait assez ce qu'ils avaient en tête. On vota. Le texte passa et, avec lui, l'équivoque. Alors, trois ans APRÈS le Concile, un naïf vrai ou faux posa à la susnommée « Commission d'interprétation » la question suivante :

« Est-ce que l'adverbe SICUT peut signifier que la vénération due à la Sainte Écriture est *la même*, à *égalité*, que celle qui est due à la Sainte Eucharistie ? » !!!

Réponse sans surprise : cette vénération doit être rendue « d'une *manière* et pour une *raison* différentes ». – Réponse « approuvée à l'audience du 5 février 1968, par S. S. Paul VI qui ordonna de la publier ». – La cause était finie ? Attendez !

... Un an après, voici ce que nous lisons dans l'*Institutio* qui précède le nouvel *Ordo Missae* (ed. *typica* pp. 15 et 21) :

N° 8 : « À la Messe, le repas de la parole de Dieu et du Corps du Christ est servi, d'où les fidèles tirent leur instruction et leur réconfort. »

N° 9 : « Quand on lit à l'Église les Saintes Écritures..., le Christ, *présent* dans sa *parole*, annonce l'Évangile. »

N° 33 : « Au cours des leçons (= de la Messe), le Christ Lui-même est présent par sa parole au milieu des fidèles. »

Au n° 34, encore : « In lectionibus *mensa verbi* Dei paratur... »

... Formules qui, prises absolument, seraient admissibles, et dont on trouve la trace chez quelques Pères de l'Église, mais qui, dans le confusionnisme œcuménique où les chrétiens sont jetés, porte une saveur hérétique indubitable : celle qui réduit la « présence » eucharistique à un sens métaphorique : le sens d'une intimité *produite* par la seule foi, sans une *réalité objective*, OPÉRÉE (*opus operatum*) dans l'ACTE de la TRANS-SUBSTANTIATION. Selon le mot de Zwingli, *manger* (l'Eucharistie), *n'est pas autre chose que croire : edere est credere.*

C'est l'usage obstiné, répété, constant de la métaphore qui étonne et qui trouble ! Les « experts » sont arrivés à l'imposer à Paul VI lui-même qui s'en inspire à *trois reprises* dans sa Constitution (éd. typ., p. 7, p. 8 et p. 11) en se référant précisément à un texte du Concile (à la p. 8).

Mais ce sujet des invocations abusives ou frauduleuses de Vatican II est infini et nous entraînerait trop loin. Qui donc nous en donnera au plus tôt une démonstration développée ? Quand donc Paul VI lèvera-t-il *son interdiction*, si étrange, de livrer aux studieux tous les actes, sans exception, de ce Concile ?

3. Sommeil paresseux ou sainte quiétude ?

Parlant, dans son deuxième discours, du désarroi que sa réforme va produire, Paul VI a eu le courage de dire (O.R. : 27 nov., col. 1)

« Nous pourrions observer que les personnes *les plus troublées* seront les PERSONNES PIEUSES ». – Pourquoi ? « Parce que, ayant leur façon, oh ! respectable, d'écouter la Messe, elles se sentiront arrachées à leurs pensées coutumières (...). Les PRÊTRES eux-mêmes éprouveront peut-être quelque désagrément (*molestia*). »

Ainsi, à l'égard de ces pieux, de ces dociles, l'on ne « cèdera » pas, comme on a fait pour les expérimentateurs pétulants qui faisaient « ce qui leur plaisait ». La raison ? La voici ; c'est le deuxième motif de la réforme :

« L'identité des paroles et des gestes à l'autel » créait, dit Paul VI, une habitude telle qu' « on n'y faisait plus



La messe de Paul VI

attention ». La réforme pauline « en arrachant les assistants à leurs dévotions personnelles accoutumées » les arrachera aussi à « leur assoupissement habituel » : *loro assopimento abituale...*

On renouvellera donc les rites sacrés, comme le Majordome Martin a fait du mobilier des appartements particuliers : on prendra « du suédois ».

Pauvre cher et grand Padre Pio, détaché de tout, SAUF de cette messe latine qu'il supplia ses Supérieurs de lui laisser ! Il s' « assoupissait » ? Oui, mais en Dieu...

Les éveillés au chanvre indien, *en qui* placent-ils leur veille ? Et combien de temps faudra-t-il pour que leur neuf soit devenu du vieux ?... Ils s'endormiront, eux aussi, un jour, mais d'un *autre* sommeil, et, comme dit un psaume, « ils ne retrouveront plus, au réveil, leurs bras ». (*Ps.*, LXXV, 6)

N'y aurait-il pas là l'un des traits secrets de l'aggiornamento ? – Ces hommes-là s'ENNUIENT... C'est leur âme qu'il faudrait rendre *neuve*.

4. « Un cristal transparent » pour le mystère de la foi

Troisième motif en faveur de la nouvelle messe (*O.R.* 26 nov., col. 2)

« Voici la plus grande nouveauté : celle de la langue... Pour qui sait la beauté, la puissance, la sacralité expressive du latin, assurément sa substitution par la langue vulgaire est un grand sacrifice : nous perdons le parler des siècles chrétiens, nous devenons comme *intrus* et *profanes* dans l'enceinte littéraire de l'expression sacrée, et par là nous *perdrions* une grande part de cet étonnant et incomparable fait artistique et spirituel qu'est le chant grégorien. Ah ! oui, nous avons raison de nous attrister et d'être comme désolés. Et qu'allons-nous donc mettre à la place de cette langue angélique ? C'est un sacrifice d'un prix inestimable.

« Et pour quelle raison ? Quelle chose a plus de valeur que ces valeurs altissimes de notre Église ?

« La réponse paraît banale et prosaïque, mais elle est valable, parce que *humaine*, parce que apostolique. L'intelligence de la prière vaut plus que les vêtements de soie, *vétustes*, dont l'Église s'est couverte à la *manière d'une reine*.

« Ce qui vaut plus, c'est la participation du peuple, de ce peuple moderne, assoiffé d'un langage clair, in-

telligible, *apte à être traduit dans sa conversation PROFANE*.

« Si le divin latin tenait séparés de nous l'enfance, la jeunesse, le monde du travail et *des affaires*, s'il était un DIAPHRAGME opaque, au lieu d'un CRISTAL TRANSPARENT, nous, pêcheurs d'âmes, ferions-nous un bon calcul... ? »

« Ces raisons », ces ironies imperceptibles, ces louanges plus cruelles que des ironies, ces espérances supposées, elles vont infiniment au-delà de l'engagement dogmatique ou pastoral qu'elles manifestent : ce sont des *habitus fondamentaux* de la raison et du cœur qu'elles révèlent au chrétien stupéfait...

Devant ce ton, devant ce style, devant cette logique dont il ne connaît aucun exemple dans les actes pontificaux, et dans ceux de Paul VI lui-même, que dirait-il ce fidèle, qui soit compatible avec sa dévotion au successeur de Pierre et, en même temps, aux exigences de sa foi ?

Que dirait-il, s'il ne se reconnaît douloureusement la grâce d'un Dante ni d'une Catherine de Sienne ?

Il ne dira rien, mais, comme fit, un jour, Notre-Seigneur, il baissera la tête et ce que son cœur ne peut plus porter, il l'écrira, du doigt, sur la poussière...

Références :

1 - http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19631204_sacrosanctum-concilium_fr.html

Croisade Eucharistique

Intentions du mois

Avril : Que les chrétiens redécouvrent l'esprit de sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Mai : La pureté du corps, de l'esprit et du cœur.

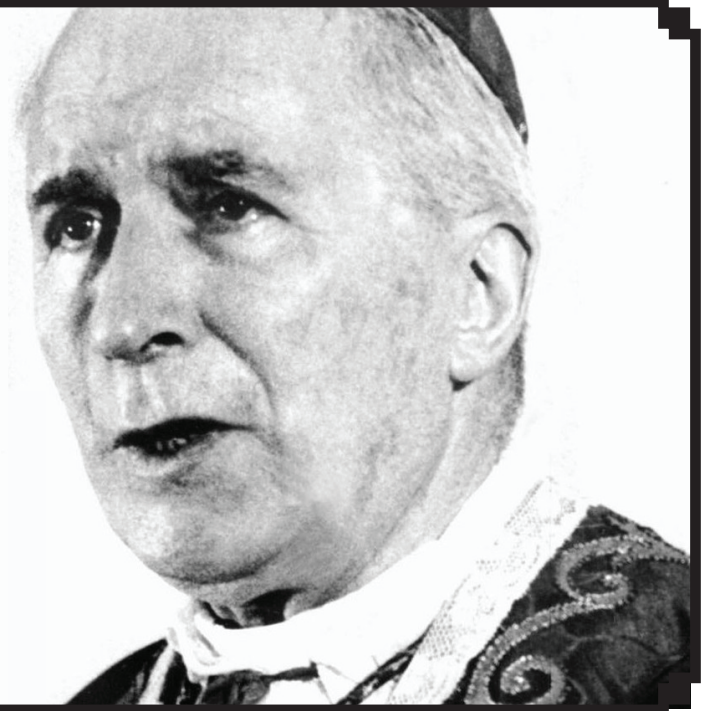
Juin : Les vocations sacerdotales et la fidélité des prêtres.

► Responsable de la Croisade Eucharistique :

Abbé Médard Bie Bibang
10425 Boulevard Guillaume-Couture, Lévis, QC, G6V 9R6
Tél. : 418-837-3028

Manifeste Épiscopal

21 novembre 1983



Le 9 décembre 1983, Mgr Lefebvre a convoqué la presse à l'aéroport français Charles-de-Gaulle, à Roissy, dans le but de faire « une importante communication ». Au cours de cette conférence de presse, le fondateur du séminaire traditionaliste d'Écône (Suisse) a remis aux journalistes le texte d'une lettre ouverte au Pape cosignée par Mgr Antonio de Castro Mayer, ancien évêque de Campos (Brésil). Cette lettre est suivie d'un « bref résumé des principales erreurs de l'ecclésiologie conciliaire ».

TRÈS SAINT-PÈRE,

Que Votre Sainteté nous permette, avec une franchise toute filiale, de lui soumettre les réflexions suivantes :

La situation de l'Église est telle, depuis vingt ans, qu'elle apparaît comme une cité occupée.

Des milliers de membres du clergé et des millions de fidèles vivent dans l'angoisse et la perplexité en raison de « l'autodestruction de l'Église ». Les erreurs contenues dans les documents du Concile Vatican II, les réformes postconciliaires et spécialement la réforme liturgique, les fausses conceptions diffusées par des documents officiels, les abus de pouvoir accomplis par la hiérarchie les jettent dans le trouble et le désarroi.

En ces circonstances douloureuses, beaucoup perdent la foi, la charité se refroidit, le concept de la

véritable unité de l'Église disparaît dans le temps et dans l'espace.

En notre qualité d'évêques de la sainte Église catholique, successeurs des apôtres, nos cœurs sont bouleversés à la vue de tant d'âmes, dans le monde entier, désorientées et désireuses pourtant de demeurer dans la foi et la morale qui ont été définies par le magistère de l'Église et qui par elle ont été enseignées d'une manière constante et universelle.

Nous taire dans cette occurrence nous semblerait devenir complices de ces mauvaises œuvres (cf. 2 Jn., 11).

C'est pourquoi, considérant que toutes les démarches que nous avons faites en privé depuis quinze ans sont demeurées vaines, nous nous voyons obligés d'intervenir publiquement auprès de Votre Sainteté afin de dénoncer les causes principales de cette situation dramatique et de la supplier d'user de son pouvoir de

Successeur de Pierre pour « *confirmer ses frères dans la foi* » (*Lc.*, XXII, 32) qui nous a été fidèlement transmise par la Tradition apostolique.

À cet effet, nous nous permettons de joindre à cette lettre une annexe contenant les erreurs principales qui sont à l'origine de cette situation tragique et qui, d'ailleurs, ont déjà été condamnées par vos prédécesseurs. La liste qui suit en donne l'énoncé, mais n'est pas exhaustive :

1. Une conception « latitudinariste » et œcuménique de l'Église, divisée dans sa foi, condamnée particulièrement par le *Syllabus*, n° 18 (DS 2918).

2. Un gouvernement collégial et une orientation démocratique de l'Église, condamnée particulièrement par le Concile Vatican I (DS 3055).

3. Une fausse conception des droits naturels de l'homme qui apparaît clairement dans le document sur la liberté religieuse, condamnée particulièrement par *Quanta Cura* (Pie IX) et *Libertas praestantissimum* (Léon XIII).

4. Une conception erronée du pouvoir du Pape (cf. DS 3115).

5. La conception protestante du saint sacrifice de la messe et des sacrements, condamnée par le Concile de Trente, sess. XXII.

6. Enfin, d'une manière générale, la libre diffusion des hérésies caractérisée par la suppression du Saint-Office.

Les documents contenant ces erreurs causent un malaise et un désarroi d'autant plus profonds qu'ils viennent d'une source plus élevée. Les clercs et les fidèles les plus émus par cette situation sont d'ailleurs ceux qui sont les plus attachés à l'Église, à l'autorité du Successeur de Pierre, au magistère traditionnel de l'Église.

Très Saint-Père, il est urgent que ce malaise disparaisse, car le troupeau se disperse et les brebis abandonnées suivent des mercenaires. Nous vous conjurons, pour le bien de la foi catholique et du salut des âmes, de réaffirmer les vérités contraires à ces erreurs, vérités qui ont été enseignées pendant vingt siècles par la sainte Église.

C'est dans les sentiments de saint Paul vis-à-vis de saint Pierre, lorsqu'il lui reprochait de ne pas suivre « *la vérité de l'Évangile* » (*Gal.*, II, 11-14), que nous nous adressons à vous. Son but n'était autre que de protéger la foi des fidèles.

Saint Robert Bellarmin, exprimant à cette occasion un principe de morale générale, affirme que l'on doit résister au Pontife dont l'action serait nuisible au salut des âmes (*De Rom. Pont.* 1, 2, c. 29).

C'est donc dans le but de venir en aide à Votre Sainteté que nous jetons ce cri d'alarme, rendu plus véhément encore par les erreurs du nouveau Droit Canon, pour ne pas dire les hérésies, et par les cérémonies et discours à l'occasion du cinquième centenaire de la naissance de Luther. Vraiment, la mesure est comble.

Que Dieu vous vienne en aide, Très Saint-Père, nous prions sans cesse, à votre intention, la Bienheureuse Vierge Marie.

Daignez agréer les sentiments de dévouement filial qui sont les nôtres.

Rio de Janeiro, le 21 novembre 1983, fête de la Présentation de la Très Sainte Vierge.

† Marcel LEFEBVRE
ancien archevêque-évêque de Tulle.

† Antonio de CASTRO MAYER

Extrait du bref résumé :

V. - Conception protestante de la Messe

La nouvelle conception de l'Église telle que le Pape Jean Paul II la définit, dans la Constitution précédant le Nouveau Droit, appelle un changement profond dans l'acte principal de l'Église qui est le Sacrifice de la Messe. La définition de la nouvelle Ecclésiologie donne exactement la définition de la Nouvelle Messe : c'est-à-dire un service et une communion collégiale et œcuménique. On ne peut mieux définir la Nouvelle Messe, qui, comme la nouvelle Église conciliaire, est en rupture profonde avec la Tradition et le Magistère de l'Église. C'est une conception plus protestante que catholique qui explique tout ce qui a été indûment exalté et tout ce qui a été diminué.

Contrairement aux enseignements du Concile de Trente dans la XXII^e session, contrairement à l'Encyclique *Mediator Dei* de Pie XII, on a exagéré la place des fidèles dans la participation à la Messe et diminué la place du prêtre devenu simple président. On a exagéré la place de la Liturgie de la Parole et diminué la place du Sacrifice propitiatoire. On a exalté le repas communautaire et on l'a laïcisé, aux dépens du respect et de la foi en la Présence réelle par la transsubstantiation.

En supprimant la langue sacrée, on a pluralisé à l'infini les rites en les profanant par des apports mondains ou païens et on a répandu de fausses traductions, aux dépens de la vraie foi et de la vraie piété des fidèles.



Et cependant les Conciles de Florence et de Trente avaient prononcé des anathèmes contre tous ces changements et affirmaient que notre Messe dans son Canon remontait aux temps apostoliques.

Les Papes saint Pie V et Clément VIII ont insisté sur la nécessité d'éviter les changements et les mutations, en gardant perpétuellement ce rite Romain consacré par la Tradition.

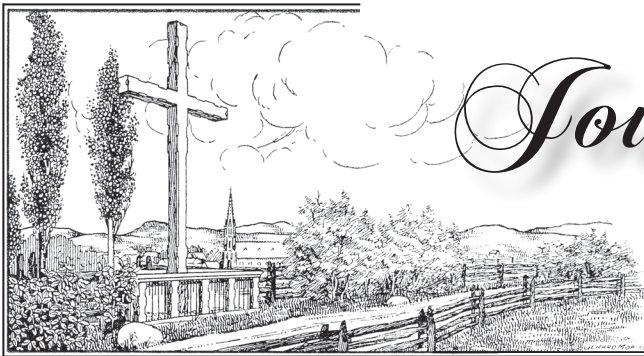
La désacralisation de la Messe, sa laïcisation entraînent la laïcisation du Sacerdoce, à la manière

protestante.

La Réforme liturgique de style protestant est l'une des plus grandes erreurs de l'Église conciliaire et des plus ruineuses de la foi et de la grâce.

Source :

Fideliter, n. 36, nov.-déc. 1983
http://laportelatine.org/vatican/sanctions_indults_discussions/premieres_discussions_jeanPaulII/21_11_1983_lettre_ouverte_castromayer_lefebvre.php



Journal d'une mère

"Je viens de vivre le jour le plus beau de ma vie". J'en ai connu, des jours heureux. Le jour lointain de ma première communion. Le jour solennel de Confirmation, quand Monseigneur l'évêque est venu, avec sa mitre d'or, faire descendre en nous l'abondance de la troisième Personne.

J'ai connu le jour d'espérance des fiançailles, le dimanche printanier où "il" a promis de m'épouser. J'ai connu le jour carillonnant des noces, la longue robe blanche, les grandes orgues, le voyage d'amour avec celui à qui j'ai donné toute ma vie.

J'ai connu les jours souffrants mais heureux des maternités, la première fois qu'on tient dans ses bras la chair de son enfant, qu'on baise avec respect le front nouvellement baptisé de son propre enfant devenu l'enfant de Dieu.

Mais je n'ai jamais rêvé qu'il me serait donné de vivre un jour aussi beau que celui d'aujourd'hui. Le jour qui éclipe tous les autres, celui qui fait oublier la joie et la splendeur de tous les autres... Le jour adorable de la première Messe de mon enfant. Cet homme qui monte à l'autel en vêtements d'or, qui feuillette respectueusement le missel sacré, qui soudain élève dans l'espace,

entre ciel et terre, la chair divine du Christ, c'est mon enfant, mon petit enfant.

Ces mains, je les ai tenues dans les miennes. Ce cœur, je l'ai formé longuement dans le secret et le silence du foyer. Cette intelligence, je l'ai vu s'éveiller il y a vingt ans, quand je tenais cet enfant sur mes genoux.

Ces lèvres qui font descendre Dieu sur l'autel, ce sont les lèvres de mon enfant. Ces lèvres qui vont pardonner les péchés, prêcher l'Évangile dans les écoles ou les grandes chaires retentissantes, ces lèvres qui vont murmurer à l'oreille des mourants, ce sont les lèvres de mon enfant, de mon propre enfant.

Je puis mourir, le monde sera immensément meilleur parce que j'ai vécu, travaillé et souffert : je suis éternellement la mère d'un prêtre de Jésus-Christ.

Pauvres femmes qui n'avez qu'une gloire humaine, une richesse métallique et une beauté périssable, que dites-vous de la grâce que Dieu m'a faite : "Je suis éternellement la mère d'un prêtre".

Source :

Anonyme

Mgr Lefebvre et la Nouvelle Messe



La perte du sens de la royauté de Notre-Seigneur

1. La royauté du Christ n'est plus affirmée

Il n'y a plus dans la nouvelle liturgie l'affirmation de cette royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui était présente dans la liturgie traditionnelle et qui entraînait toutes ces conséquences, c'est-à-dire que Notre-Seigneur doit être le Roi et le centre de tous les cœurs, et que l'on doit être attaché à son Corps Mystique pour être sauvé. Il n'y a plus dans la nouvelle liturgie ces notions qui transparaissaient dans la liturgie traditionnelle, il n'y a plus cette adhésion à Notre-Seigneur par sa Croix, par la victime qui s'est offerte.

2. Vers l'indifférentisme

Tous ces changements profonds ont été réalisés dans un esprit œcuménique qui, dans son exagération, porte à l'indifférentisme en matière de religion, rejoignant ainsi l'erreur de la liberté religieuse.

L'usage de cette messe œcuménique fait acquérir une mentalité protestante, indifférentiste, mettant toutes les religions sur un pied d'égalité, à la manière

de la déclaration sur la liberté religieuse, avec pour base doctrinale les droits de l'homme, la dignité humaine mal comprise, condamnée par saint Pie X dans sa Lettre sur le Sillon.

3. « L'inculturation œcuméniste »

Dans les pays du tiers-monde, disons l'Afrique, l'Inde, le Vietnam, etc., l'on fait entrer dans la liturgie, et pratiquement aussi dans la foi, des éléments de la prétendue civilisation locale : c'est ce qu'ils appellent « l'inculturation » : la foi se corrompt, parce qu'on incorpore ces éléments à la liturgie. En Afrique, la liturgie reçoit des rudiments de culture païenne ; ce qui mènera tout simplement à une sorte de Vaudou : religion qui est un mélange de paganisme et de christianisme, qui sévit dans des pays comme Haïti et le Brésil. Cela se voit déjà maintenant en Afrique.

À propos de l'Inde, je ne sais si vous avez eu l'occasion de lire un article récent de Madame Édith Delamare parlant des réclamations introduites à Rome par des chrétiens et par certains prêtres. Ils y signalaient le danger que court la foi des fidèles en Inde, parce que l'on incorpore à la liturgie des cérémonies hindoues. On va même jusqu'à mettre dans les églises catholiques une



statue de Bouddha. Et l'on encense Bouddha au cours de la cérémonie catholique... Cela ne va plus ! Est-ce que notre Dieu est toujours Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

L'an dernier, j'étais présent à Melbourne au moment du congrès Eucharistique. À ce congrès, il y a eu ce qu'on a appelé la "Messe kangourou", c'est-à-dire qu'on a fait venir de l'intérieur de l'Australie des indigènes qui se sont livrés à des danses sauvages sur le podium du congrès, et au milieu de ces danses où ces gens étaient à moitié nus, on a prononcé les paroles de la consécration. Agir ainsi devant ces gens qui ne croient pas du tout, qui ne sont pas chrétiens, qui ne sont pas catholiques, est-ce que ce n'est pas un scandale ? Est-ce que ce n'est pas une honte de mettre Notre-Seigneur Jésus-Christ en contact avec ces gens qui ne croient en rien et avec des danses qui sont absolument lascives ?

4. L'avancée des ennemis du Christ dans la société

Je ne crois pas me tromper en pensant que l'avance de l'athéisme dans la société, et donc de la lutte contre Notre-Seigneur Jésus-Christ, contre sa Loi ainsi que l'extension des droits de l'homme par rapport au Décalogue, à la Loi de Notre-Seigneur, si elles sont accélérées actuellement, c'est en grande partie dû à la réforme liturgique.

Dans la mesure où l'on n'a plus la notion de la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, on n'a plus le sens de l'obéissance à ses commandements et à sa volonté.

La diminution du nombre de messes

1. La baisse de la pratique religieuse et du nombre de vocations

Certains diront : « Cela n'a rien à voir avec la liturgie, s'il y a beaucoup moins de monde maintenant dans les églises. Cela vient du matérialisme ambiant ». Mais ce sont les progressistes eux-mêmes qui reconnaissent cette relation. Par exemple, Mgr Grégoire, évêque de Montréal, a fait un long exposé sur la situation de son diocèse. Il dit explicitement : « Nous pensons que la réforme liturgique entre pour une grande part dans l'abandon des églises par les fidèles ». Le cardinal Ratzinger a reconnu la même chose. Ce n'est pas seulement nous qui le disons. Il faut vraiment nier l'évidence pour dire que la liturgie n'y est pour rien. Il en va de même pour l'absence des vocations et la ruine du sacerdoce. Le sacerdoce est essentiellement lié à la messe. On ne peut pas concevoir le sacrifice sans prêtre. On ne conçoit pas non plus le prêtre sans sacrifice. Il y a une relation essentielle entre le prêtre et

le sacrifice. Croyez-vous que tous ces prêtres qui ont abandonné leur sacerdoce l'auraient fait s'ils n'avaient pas été touchés au cœur par la destruction du sacrifice ? Évidemment non.

Si la Croix de Notre-Seigneur disparaît, si son Corps et son Sang ne sont plus présents, les hommes se retrouveront entre eux autour d'une table déserte et sans vie. Plus rien ne les unira. Et c'est cela qui arrive : il n'y a plus de vie ! Les gens en ont conscience, d'où cette lassitude, cet ennui qui commence à s'exprimer partout, et la disparition des vocations, qui n'ont plus d'objet.

De là cette sécularisation, cette profanation du prêtre ne trouvant plus sa raison d'être, de là ce besoin du monde, ce besoin de trouver une échappatoire. Le prêtre ne sait plus ce qu'il est, alors il va vers le monde sans savoir vraiment ce qu'il va lui apporter, sans savoir pourquoi il est fait. Le prêtre se profane, se sécularise, il va dans le monde et finit par se marier. Il finit par trouver qu'après tout, il n'y a pas de raison qu'il ne puisse avoir une profession et célébrer un culte simplement le dimanche. (...)

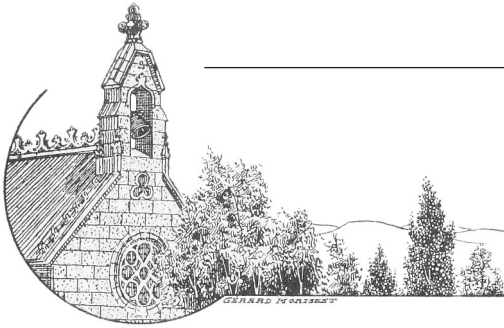
Jésus-Christ, peu à peu, à cause de la conception protestante de la messe, quitte les églises qui sont malheureusement profanées.

2. La diminution de l'application des mérites de Notre-Seigneur

Il y a une diminution dramatique du nombre de messes aujourd'hui. Cela est facile à voir : déjà par le nombre de prêtres qui ont défroqué ; par la diminution des vocations et donc des ordinations ; par le nombre de jeunes prêtres qui ne disent plus la messe quand il n'y a plus de fidèles, et par le nombre de ceux qui concélébrent. En effet, au dire de nombreux théologiens, lors d'une concélébration, il n'y a qu'une seule messe au lieu d'y en avoir autant que de célébrants. C'est l'opinion en particulier du cardinal Philippe. Il a fait tout un exposé sur ce sujet à la commission centrale préconciliaire dans laquelle je me trouvais. Je me souviens très bien l'avoir entendu dire que la concélébration ne pouvait être qu'exceptionnelle, parce qu'une seule messe étant célébrée, il ne pouvait y avoir autant de messes que de célébrants. Alors, si on rassemble tous ces éléments, voyez le nombre de messes qu'il y a en moins. Si maintenant on ajoute les messes invalides, vu les doutes que l'on peut émettre sur la validité de nombreuses messes, il y en a encore moins.

Source :

La Messe de Toujours, Clovis, pp. 361-365



LE TOCSIN

Nouvelles du monde catholique

« Sainte » euthanasie

Par M. Paul-André DESCHESNES

Le Canada et le Québec vont-ils devenir les champions mondiaux de l'euthanasie ? La loi actuelle serait beaucoup trop sévère aux yeux de notre société très décadente. À Montréal, des handicapés se sont présentés devant les tribunaux pour avoir le droit d'arrêter de vivre. On veut faire tomber les balises.

Au début de janvier 2019, la justice québécoise a commencé à se pencher sur une cause qui va faire beaucoup de bruit. Un homme est accusé du meurtre de son épouse qu'il a étouffée (assassinée) sur son lit à l'hôpital parce qu'elle souffrait de la maladie d'Alzheimer (<https://www.ledroit.com/actualites/justice-et-faits-divers/meurtre-par-compassion-jocelyne-lizotte-ne-voulait-pas-finir-comme-sa-mere-afbac258209673c4af6b514b634ff6b7>). Incroyable ! Nous serions en face d'un meurtre « **par compassion** », c'est-à-dire, **pas un vrai meurtre** !

Nous vivons à une époque où des idéologies, des excuses, des théories et des explications biaisées et tordues pullulent partout. Le **père du mensonge** fait son œuvre de destruction massive !

Dans ce dossier, tous les médias, une forte majorité de la population et des spécialistes de tout acabit annoncent leurs sombres couleurs. « C'est avec des larmes aux yeux que cet homme a mis fin à la vie de son épouse », nous dit béatement le *Journal de Montréal* du 19 janvier 2019. Ce meurtrier adorait sa femme. **Il l'aimait « à mort »**. Il a simplement voulu lui rendre service. C'est de la « **pure compassion** ». La maladie d'Alzheimer, ce n'est pas acceptable. C'est insupportable ! Comme son épouse n'a pas pu recevoir l'euthanasie à cause de balises trop sévères, il a posé « **un geste d'humanité** » et il ne regrette rien. D'après les experts, notre « héros » a d'excellentes chances d'être acquitté, car le consensus social approuve son geste.

Monsieur a donc tué sa femme **par amour** ! La loi concernant l'aide médicale à mourir, c'est-à-dire l'euthanasie, est beaucoup trop sévère. Vite, nous dit le gouvernement, « **il faut l'amender** » ! On hurle, on crie, on se lamente sur toutes les tribunes, « vite l'euthanasie » pour **rendre service** à toutes ces personnes malades !

Voilà le musée des horreurs à la sauce occidentale et québécoise. Handicapés et personnes atteintes d'une maladie dégénérative vont bientôt avoir droit à la « belle mort », gratuitement, et payée par nos taxes et nos impôts.

Dans nos hôpitaux, on parle **beaucoup plus** d'euthanasie que de « **soins palliatifs** », la vraie et **seule solution** pour mourir dignement.

Tout est « jetable » dans notre société démoniaque qui a perdu tous ses repères. L'euthanasie, les meurtres par compassion et le suicide assisté **ne sont pas des façons de mourir dans la dignité**.

Le plan de Dieu a été gommé. La vraie dignité humaine a été lessivée. **À sa manière**, l'homme nouveau veut contrôler la vie, de sa naissance jusqu'à sa mort. Il est rempli d'orgueil et il s'est même autoproclamé dieu. Pour ce nouvel homme postmoderne, toutes ces horribles abominations sont normales et acceptables. Il ne se rend même plus compte qu'il est possédé par les **forces du mal**.



Liste des chapelles du Québec

Centre Saint-Joseph

Maison du district du Canada

1395 Rue Notre-Dame
Saint-Césaire, QC, J0L 1T0
T : +1 450 390 1323

Messes : Dimanche : 8h00
 Semaine : 7h15 sauf lundi et jeudi 18h30

All Saints Hall

317 Chapel Street
Ottawa, K1N 7Z2

T : +1 450 390 1323

Messes : Dimanche : 10h00
 1^{er} vendredi du mois : 18h00 (chez un fidèle)
 1^{er} samedi du mois : 9h00 (chez un fidèle)

Chapelle Saint-Joseph

166 Rue Dante
Montréal, QC, H2S 1J9
T : +1 514 270 1324

ou +1 450 390 1323

Messes : Dimanche : 11h00
 Vendredi : 18h00
 Samedi : 10h00

École Sainte-Famille

10425 Boulevard Guillaume-Couture
Lévis, QC, G6V 9R6

T : +1 418 837 3028

Messes : Dimanche : 7h30 et 10h00
 Semaine : 7h00
 Samedi : 7h45

Église Sainte Jeanne d'Arc

1000 Galt Ouest
Sherbrooke, QC, J1H 1Z8

T : +1 450 390 1323

Messes : Dimanche : 11h00
 Vendredi : 18h30
 1^{er} samedi du mois : 7h30

Résidences du Précieux-Sang

5615 Rue Saint-Louis
Lévis, QC, G6V 4G2

T : +1 418 837 3715

Messes : Dimanche : 9h00
 Semaine : 7h00

Notre-Dame-des-Bois

“Le Prieuré”

55, Rang 8 Ouest
Notre-Dame-des-Bois, QC, J0B 2E0

T : +1 450 390 1323

Messes : Dimanche : 7h30
 Samedi : 18h00

Chapelle Saint-Pie X

905 Rang St-Mathieu
Shawinigan-Sud, QC, G9N 6T5

T : +1 418 837 3028

Messes : Dimanche : 10h00
 1^{er} vendredi du mois : 17h00
 1^{er} samedi du mois : 7h15

Chapelle Marie-Reine

301, 41^{ème} rue
Beauceville, QC, G5X 2K9

T : +1 418 837 3028

Messes : Un dimanche par mois à 17h00

*Note : Des visites sont également organisées en Acadie.
Pour plus d'informations, contacter le Centre Saint-Joseph.*

Abonnement à la revue *Le Carillon*

Nom : _____

Adresse : _____

Ville: _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

➤ 25\$ pour un an

Payable en espèces ou par chèque à l'ordre des « **Éditions Nova Francia** »

Veillez envoyer le bordereau d'abonnement à l'adresse suivante :

*Centre Saint-Joseph,
1395 Rue Notre-Dame,
Saint-Césaire, QC, J0L 1T0*

Bref examen critique de la **NOUVELLE MESSE**



Par les Cardinaux Ottaviani et Bacci



Après plus de cinquante ans de célébration du *Novus Ordo Missæ* ou Nouvelle Messe, est-il encore besoin d'en démontrer la nocivité pour l'Église Catholique ?

Lorsqu'en 1969 le pape Paul VI publie le *Novus Ordo Missæ*, deux princes de l'Église, les cardinaux Ottaviani et Bacci, manifestent leur surprise et leur désapprobation dans un document intitulé « Bref examen critique du *Novus Ordo Missæ* ».

Les *Éditions Nova Francia* vous proposent ce texte essentiel. Nous pourrions dire qu'il contient vraiment l'essentiel des critiques que nous pouvons formuler à l'encontre de la nouvelle liturgie. Les points qui ont été ajoutés par la suite dans les différents commentaires n'ont fait que préciser la doctrine mise en lumière par les cardinaux Ottaviani et Bacci.

Visitez notre site internet :
leseditionsnovafrancia.ca